

Message n°52 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Déplacements de conduites et extension du réseau d'eau potable – Crédit-cadre de 610 000 francs – Approbation

Conformément à l'article 28 LFCo, le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°52 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de 610 000 francs destiné aux déplacements de conduites et à l'extension du réseau d'eau potable dans quatre secteurs: au Chemin du Tilleul, au Chemin de la Chaux, aux Moilles et aux Joncs.

But de la dépense

Secteur 1, Chemin du Tilleul: nouvelle conduite en PE DE 160mm et pose d'une nouvelle borne hydrante. Cette extension améliorera la défense incendie dans ce secteur.

Secteur 2, Chemin de la Chaux: remplacement de la conduite existante en fonte ductile (FD) DN 125mm par une nouvelle conduite en PE DE 160mm et pose d'une nouvelle borne hydrante. Le Chemin de la Chaux ayant été déplacé dans ce secteur afin de permettre la réalisation de travaux de construction, le Conseil communal a estimé judicieux de déplacer la conduite existante, ayant déjà été réparée à de multiples reprises, dans l'emprise de cette nouvelle route.

Secteur 3, Les Moilles: nouvelle conduite en PE DE 160mm et pose d'une nouvelle borne hydrante. La conduite existante qui alimente ce secteur est vieille, en mauvais état et a nécessité plusieurs réparations. Des travaux d'épuration pour le quartier des Moilles sont prévus prochainement (mesure PGEE 5.7). Le conseil communal saisit l'opportunité de ces travaux pour poser une nouvelle conduite dans la même fouille que les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires.

Secteur 4, Les Joncs: remplacement des conduites existantes en FD DN 100mm par des nouvelles conduites en PE DE 160mm et 200mm et remplacement de deux bornes hydrantes. Les conduites sont vieillissantes et ont été réparées à plusieurs reprises. De plus, le PIEP prévoit également une augmentation du diamètre dans ce secteur.

Plan de financement

Rubrique comptable 2023.052.7101/5030.10 et 6340.00

Secteur 1, Chemin du Tilleul	Fr. 90'000.00
Secteur 2, Chemin de la Chaux	Fr. 120'000.00
Secteur 3, Les Moilles	Fr. 150'000.00
Secteur 4, Les Joncs	Fr. 250'000.00

Coût total estimé des travaux	Fr. 610'000.00
--------------------------------------	-----------------------

<i>./. Subvention estimative ECAB</i>	<i>Fr. 10'000.00</i>
---------------------------------------	----------------------

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 600'000.00
---	-----------------------

À la charge du budget des investissements 2023-2024

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2025

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans)	1,25% de	Fr. 610'000.00	Fr.	7'625.00
Amortissement de la subvention (revenu)	1,25% de	Fr. 10'000.00	Fr.	125.00
Montant annuel net à la charge de la Commune			Fr.	7'750.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.



Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit-cadre de 610 000 francs destiné aux déplacements de conduites et à l'extension du réseau d'eau potable dans quatre secteurs: au Chemin du Tilleul, au Chemin de la Chaux, aux Moilles et aux Joncs.

Châtel-St-Denis, janvier 2023

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
Plans des secteurs



- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°52 du Conseil communal, du 7 février 2023;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit-cadre de 610 000 francs destiné aux déplacements de conduites et à l'extension du réseau d'eau potable dans quatre secteurs: au Chemin du Tilleul, au Chemin de la Chaux, aux Moilles et aux Joncs.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du réseau d'eau communal et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mars 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Ronald Colliard



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Secteur 1, Chemin du Tilleul

Message 52 du Conseil général du 22 mars 2023 - Plan annexe

STC - FP

12.01.2023

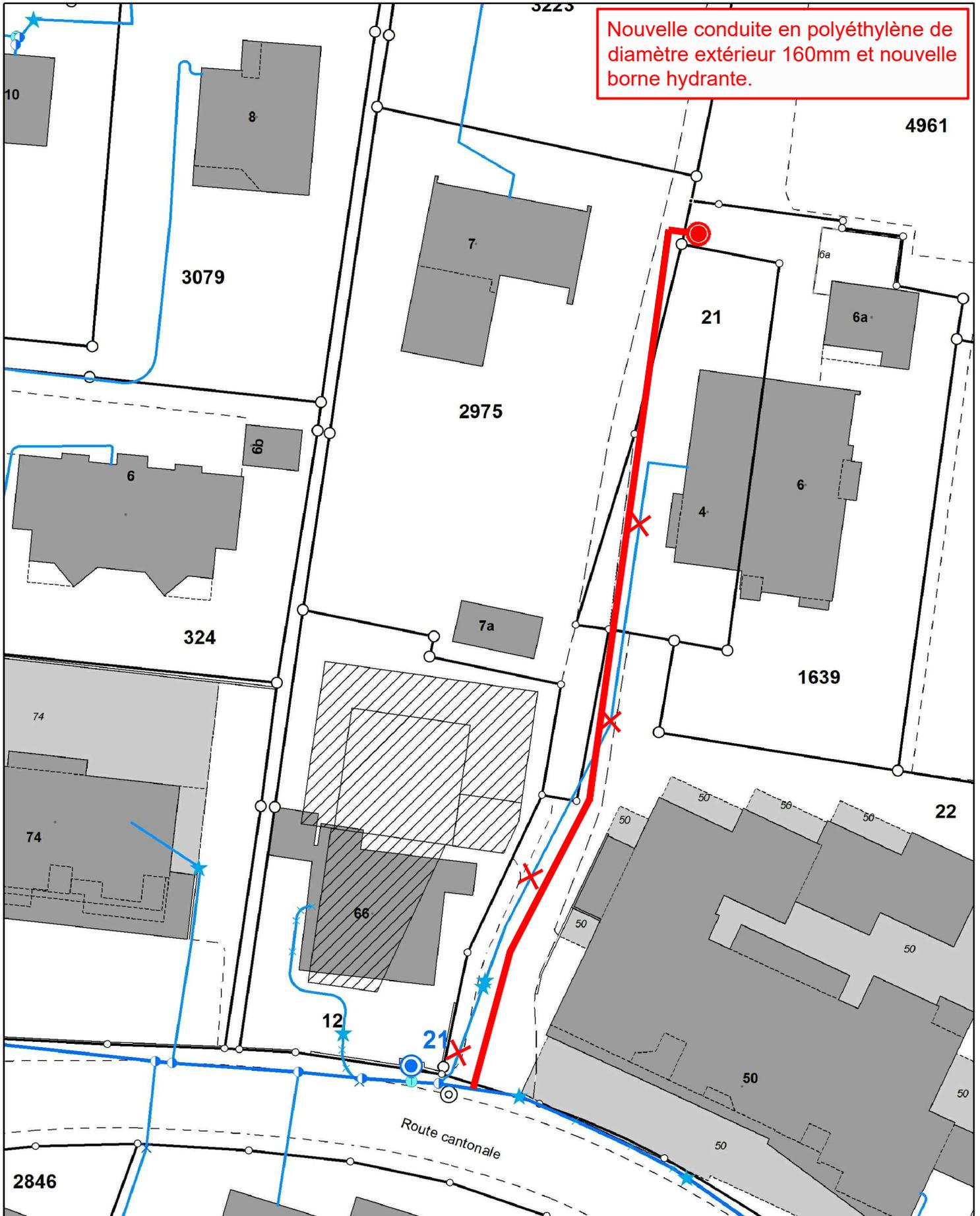


Commune de Châtel-St-Denis © 2023

1:500

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 558 630 / 1 153 100

Secteur 2, Chemin de la Chaux

Message 52 du Conseil général du 22 mars 2023 - Plan annexe

STC - FP

19.01.2023

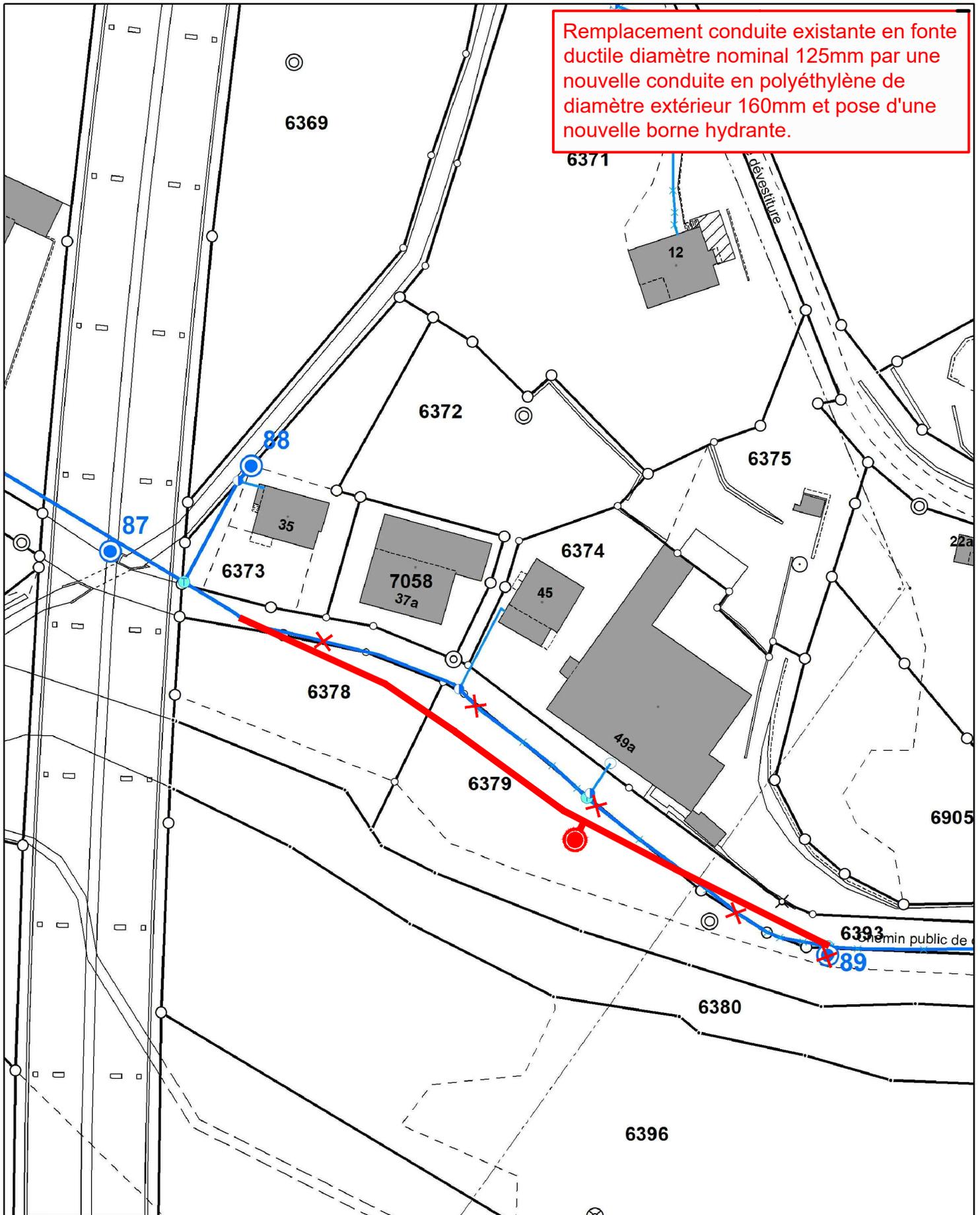


Commune de Châtel-St-Denis © 2023

1:1 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 559 620 / 1 153 280

Secteur 3, Les Moilles

Message 52 du Conseil général du 22 mars 2023 - Plan annexe

STC - FP

12.01.2023

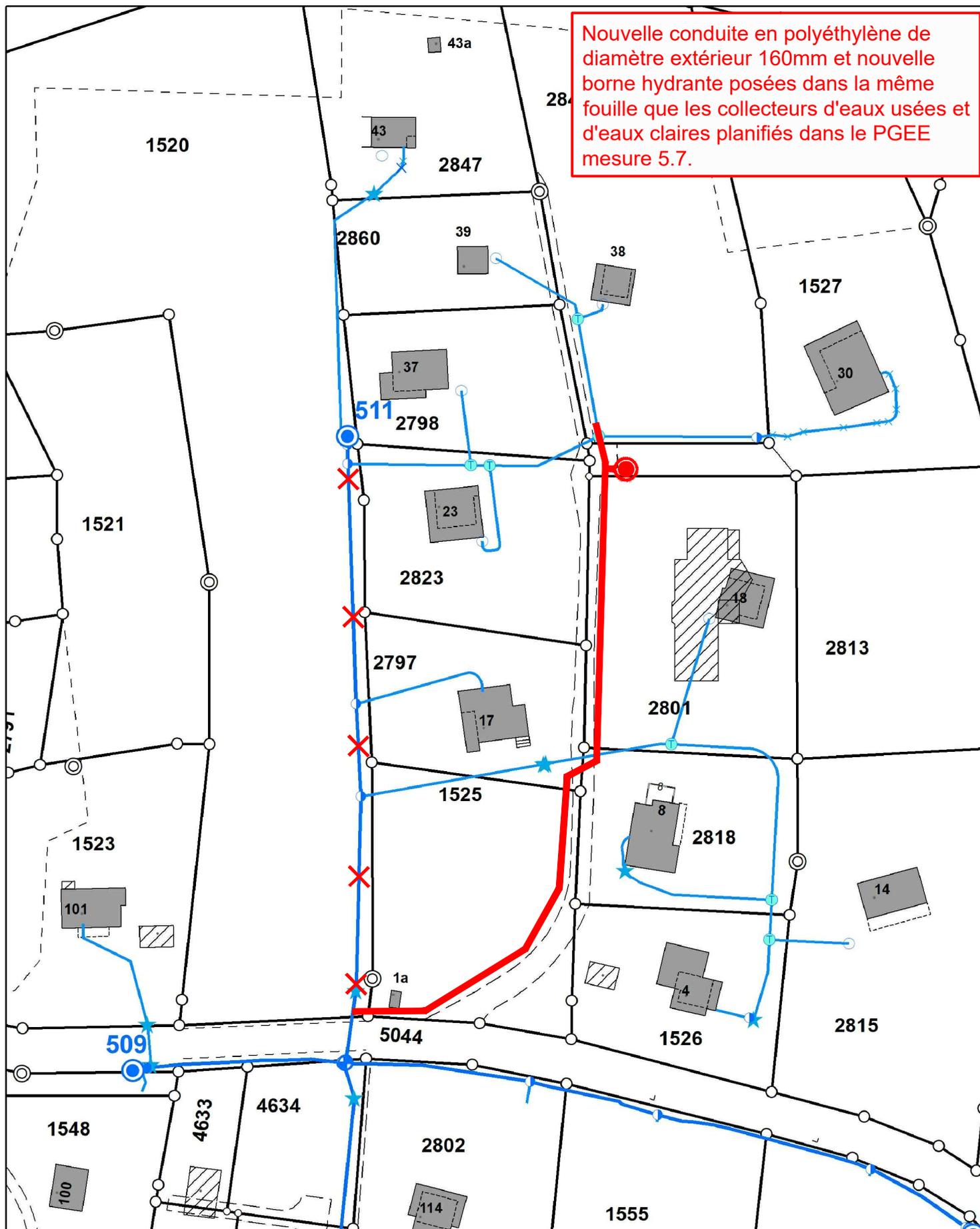


Commune de Châtel-St-Denis © 2023

1:1 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 561 740 / 1 152 690

Secteur 4, Les Joncs

Message 52 du Conseil général du 22 mars 2023 - Plan annexe

STC - FP



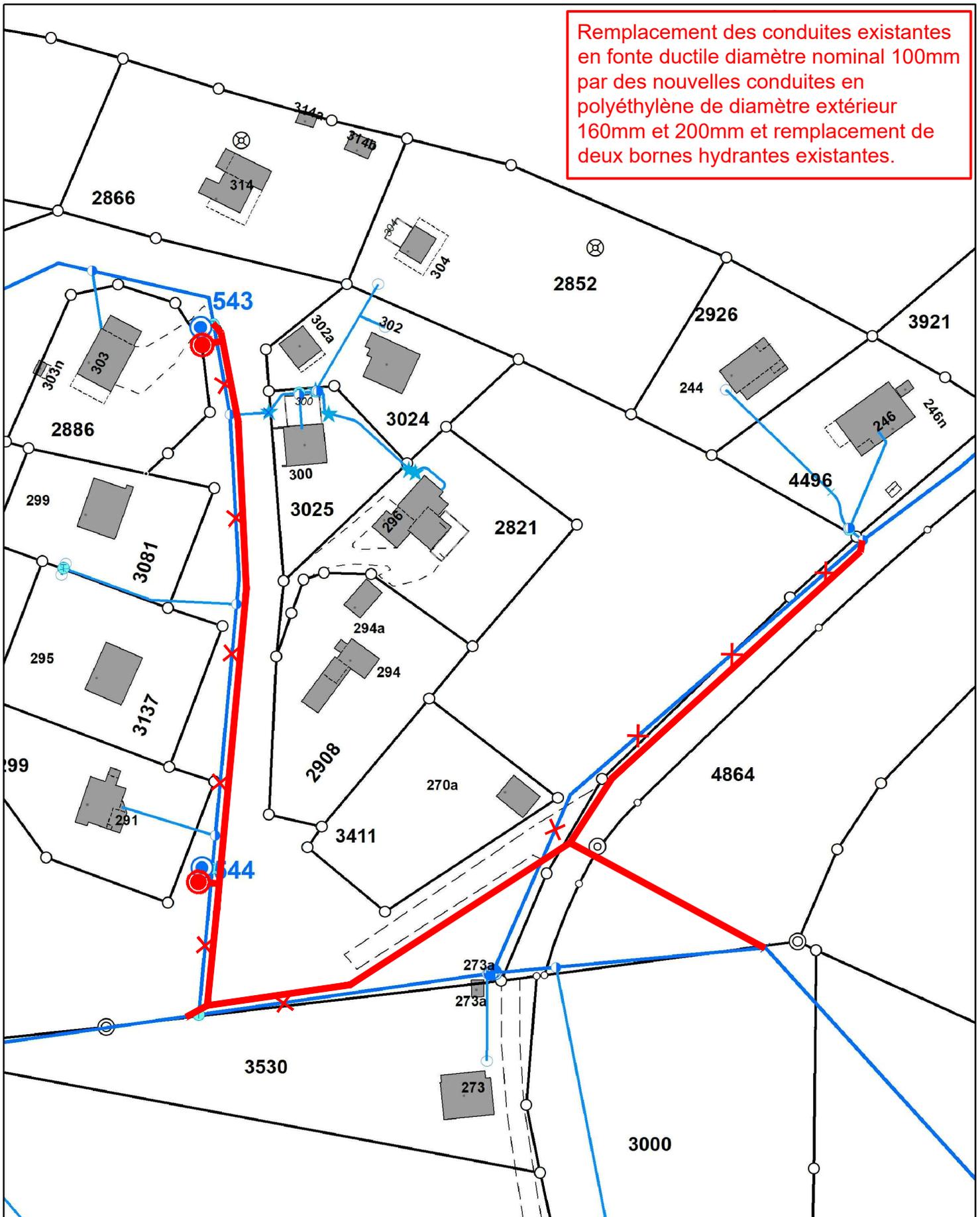
18.01.2023

Commune de Châtel-St-Denis © 2023

1:1 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 562 540 / 1 151 430